

Le milieu familial reconnu par les CPE : une option à privilégier dans le développement

**Mémoire présenté
au gouvernement du Québec**

**dans le cadre
de la Consultation sur le financement et
le développement
du réseau des services de garde**

Par

Marise Guindon, présidente du CPE La trottinette carottée
Jean-Marc Lopez, directeur général du CPE La trottinette carottée

**Montréal,
le 25 août 2003**

Table des matières

	page
Préambule	3
Introduction.....	4
La place du milieu familial dans la société.....	5
Les caractéristiques du milieu familial reconnu	6
Une tendance à la stagnation de l'offre pour les poupons, malgré les besoins des parents	10
La relation entre le milieu familial et la qualité de services.....	11
Le milieu familial : une alternative pour le développement rapide de nouvelles places, au coût le plus bas	14
Conclusion.....	16
Recommandations.....	16

Annexe

Financement de places supplémentaires en milieu familial

Préambule

La place de l'enfant dans la société québécoise

Il est maintenant établi partout sur la planète que même avant l'âge de 18 ans, les êtres humains sont déjà des personnes et qu'ils ont des droits qui doivent être protégés. L'article 6 de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant stipule que l'État a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant¹. Dans notre société nord-américaine, les droits de base de l'enfant peuvent se traduire par la satisfaction de besoins comme l'accès à un niveau de vie suffisant et à des services liés à la santé ou à l'éducation. C'est également un droit pour les enfants d'être protégés contre les abus, la négligence, l'exploitation ou la discrimination. Un droit, encore peu reconnu aux enfants, est de pouvoir donner leur point de vue sur ce qui les concerne, y compris dans la vie participative, les programmes et les services leur étant destinés².

Malgré une lente avancée, les droits de l'enfant s'inscrivent maintenant dans un cadre de reconnaissance de son statut social par la société. Mais actuellement ils sont essentiellement circonscrits au cadre de l'institution scolaire, par exemple avec l'objectif de faire des enfants de bons citoyens. Et en dehors de sa famille, avant même l'école, il convient d'observer que c'est au service de garde que l'enfant apprend à devenir citoyen.

De nombreuses personnes s'entendent avec les pouvoirs publics, autant au Canada qu'au Québec, pour dire que les enfants auront une valeur plus tard, par exemple en travaillant, en payant des impôts ou en contribuant à payer les retraites des plus âgés. Déjà en 1994, certains allaient encore plus loin, en parlant d'investissement socio-économique à faire avec les enfants et en réclamant audacieusement que les enfants aient priorité sur les ressources de la société³.

Pour être effective, toute reconnaissance sociale doit être accompagnée d'une reconnaissance politique et à l'instar des sociétés européennes, nous pensons qu'avant même d'entrer à l'école, l'enfant est déjà un être de droit et qu'à ce titre, une part des ressources de la société doit lui revenir⁴. En Italie par exemple, les programmes destinés aux enfants du préscolaire sont considérés comme un droit pour tous les jeunes enfants⁵. Le Danemark est lui très avancé dans l'élargissement de la notion de citoyenneté et il a développé un projet national intitulé « Les enfants sont des citoyens ». Basé sur l'observation des moins de 6 ans en milieu de garde par les enfants du primaire, ce projet a permis de mieux comprendre les besoins des tout-petits et d'ajuster les politiques et les interventions dans les services de garde⁶.

La population infantine étant une fraction importante de celle du Québec, il en résulte que la part de 1,7 milliard de dollars dont l'investissement est prévu par le gouvernement pour opérer 200 000 places en services de garde, loin d'être exagérée, revient en fait de droit aux enfants.

¹ Unesco, *La Convention des Nations Unies sur le droit de l'Enfant*, document disponible à l'URL : <http://www.unesco.org/education/educprog/ecf/frhtml/frighths.htm>

² Murray, E., *Respecter les droits de l'enfant au service de garde*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, feuille-ressource n° 63, document disponible à l'URL : http://www.cfc-efc.ca/docs/cccf/rs063_fr.htm

³ *Principes directeurs pour des services de garde de qualité au Canada*, Forum national pour des services de garde de qualité, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, document accessible à l'URL : http://www.cfc-efc.ca/docs/cccf/00000235_hf

⁴ Friendly, M. (2003). *Tirer des leçons du passé tout en marchant vers l'avenir*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Interaction, été 2000, Ottawa, p 38.

⁵ Morris, J. (1995). *Aperçu sur les services de garde en Italie*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, document disponible à l'URL : <http://www.cfc-efc.ca/docs/cccf/00000153.htm>

⁶ Kaiser B. et Rasminsky, J.S. (1999). Le point de vue de l'enfant, dans *Partenaires pour la qualité, Enjeux*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Ottawa, p 10.

Introduction

Le centre de la petite enfance La trottinette carottée est situé sur le Plateau Mont-Royal, près du Parc Lafontaine, à Montréal et il possède un permis de 250 places en milieu familial. Afin de coordonner avec efficacité les activités des 36 services de garde en milieu familial que nous supervisons, nous avons mis en place une infrastructure qui, avec l'expérience, est maintenant bien rodée. Notre équipe pédagogique, constituée de 2 conseillères pédagogiques et du directeur, est également solide et son expertise est reconnue par le milieu de la petite enfance.

La qualité des services offerts aux enfants est l'élément de base de notre philosophie et notre soutien est dirigé principalement vers les responsables de services de garde que nous avons reconnues. Nous travaillons de concert avec elles pour une amélioration constante de leurs interventions relationnelles et professionnelles, autant avec les enfants, les parents ou le milieu qui les entoure. Nous estimons également que les CPE doivent entretenir des relations durables, partager leurs expertises et mettre en commun des ressources. À cette fin, nous publions et diffusons régulièrement des documents qui sont prisés par le milieu des CPE ou de l'enseignement et qui peuvent être utiles aux CPE dans le développement ou le soutien administratif et pédagogique du milieu familial⁷.

Nous faisons nôtre, le constat voulant que l'enfant est un être unique et nous pensons que la satisfaction de ses besoins nécessite de maintenir et de développer une diversité de services. Nous considérons en effet que la qualité des services de garde n'est pas liée à un mode de garde en particulier et nous pensons que les parents sont les mieux placés pour savoir dans quel environnement leurs enfants doivent évoluer. Il nous est difficile de concevoir une société sans choix ou les parents n'auraient accès qu'à un seul mode de garde et il nous apparaît donc important que les différentes options actuelles demeurent accessibles aux parents. Le développement des services de garde du Québec est important pour la société car il répond à un besoin des parents mais nous considérons comme tout aussi nécessaire de l'accompagner de mesures de maintien et de renforcement de la qualité des services.

Le milieu familial est un mode de garde, qui sur bien des aspects, ne peut être comparé à aucun autre. Il est non seulement spécifique mais également très complexe en raison de la multiplicité des interventions relationnelles et administratives de la responsable de service de garde. En ce sens, le milieu familial ne peut être étudié ou voir des programmes standards lui être appliqués en calquant ce qui se fait pour d'autres modes de garde.

Si dans les faits, le développement des services de garde repose entre les mains des politiciens, nous sommes cependant d'avis qu'avant de fixer des choix pour le Québec, leur action doit être précédée de l'écoute des différents milieux professionnels pour aboutir à la prise en compte de la diversité des avis exprimés sur la petite enfance.

Dans ce mémoire nous présentons les avantages que le gouvernement et la société peuvent retirer du développement du milieu familial reconnu par un CPE. Notre pratique professionnelle nous amène à la conclusion que ce mode de garde est parfaitement adapté aux besoins de la famille québécoise, qu'elle soit urbaine ou rurale. C'est pourquoi nous misons sur le milieu familial et nous espérons que le Ministère sera sensible à nos arguments. Notre démarche se veut à la fois une analyse de la situation du milieu familial reconnu par les CPE et une contribution à la recherche de solutions pour améliorer la qualité de ses services. Enfin, nous formulons des recommandations qui cadrent avec les objectifs du Ministère de maintenir un réseau subventionné de services de garde à l'enfance de qualité, tout en en réduisant les dépenses.

⁷ Depuis la réforme de la petite enfance en 1997, nous avons aidé plusieurs dizaines de CPE dans leurs démarches d'implantation du milieu familial. Le Ministère lui-même réfère régulièrement La trottinette carottée aux CPE concernant divers sujets touchant le milieu familial. 165 CPE et un bon nombre de professionnels de la petite enfance ont en leur possession l'un ou plusieurs de nos documents qui sont également disponibles dans la plupart des bibliothèques des Cégeps et des Universités du Québec.

La place du milieu familial dans la société

L'histoire des services de garde est marquée par les besoins des parents qui ont la nécessité de travailler pour faire vivre une famille. Pour satisfaire ces besoins, un mode de garde a toujours été utilisé au Québec, déjà bien avant que les gouvernements ne songent à le développer comme service de garde reconnu : c'est le milieu familial. C'est souvent la voisine d'à côté ou d'en face qui gardait l'enfant pendant que la mère partait travailler dans les champs ou à l'usine.

Au Canada, la majorité des enfants de moins de 6 ans qui se font garder, soit 56,2 % d'entre eux, le sont en milieu familial. En 1996-1997, cela représentait 390 200 enfants⁸.

Le milieu familial est de loin et depuis toujours, le mode de garde le plus répandu dans la société québécoise. Dans les CPE seulement, avec 77 318 places⁹, le milieu familial reconnu représente plus de la moitié de toutes les places disponibles. En fonction de l'état de la situation et quels que soient les choix des gouvernements qui se succéderont, envers et contre tout, le milieu familial est là pour demeurer.

Le milieu familial reconnu par un CPE étant l'une des composantes de garde majeure au Québec, nous considérons que le gouvernement doit tenir compte de la préférence d'un nombre important de parents pour ce mode de garde et il doit continuer à lui accorder une place importante dans le développement.

⁸ Gillian Doherty et al (2000). *Oui ça .me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Université de Guelph, Ontario, p 6.

⁹ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003). *Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde*, Gouvernement du Québec, p 12.

Les caractéristiques du milieu familial reconnu

De par son environnement, le milieu familial est le mode de garde qui ressemble le plus à celui de la famille de l'enfant. Certains croient qu'un milieu de garde institutionnel est un gage pour l'enfant de bénéficier de meilleures conditions de départ dans la vie mais il a été observé qu'un milieu plus structuré n'offre pas nécessairement aux enfants un meilleur développement cognitif¹⁰. Les indicateurs de la qualité sont ailleurs et nous allons les aborder.

La quantité des services de garde en milieu familial se traduit par le fait qu'il y en a pratiquement partout. Et si le milieu leur convient et qu'ils s'y inscrivent à l'avance, les parents peuvent généralement obtenir une place dans l'un de ces services, souvent très près de chez eux.

Les horaires sont généralement plus souples pour les parents en milieu familial que dans les autres services de garde. Pour la garde non usuelle, même si, comme le fait remarquer le Ministère, l'offre a baissé en milieu familial depuis la réforme de 1997, ce mode de garde y reçoit encore et de loin, beaucoup plus d'enfants que les autres types de services de garde. Pour les CPE, en comparaison avec l'installation, le milieu familial reçoit 2 fois plus d'enfants pour la garde sur appel et la proportion y est 4 fois supérieure pour le soir et 8 fois supérieure pour la nuit¹¹.

Différentes raisons peuvent expliquer la baisse de l'offre de la part des RSG mais les principales sont d'ordre structurel. L'obligation faite aux CPE de diversifier leurs services a vu les installations développer massivement le milieu familial. Le manque de ressources disponibles à ces CPE pour la compréhension des phénomènes liés à l'environnement de ce mode de garde, les a souvent conduit à reproduire le modèle de l'installation pour le milieu familial, avec entre autres, la caractéristique d'horaires plus réguliers. D'un autre côté, l'imposition légale faite aux RSG de maintenir leur service de garde ouvert 50 heures par semaine, a amené ces personnes à diminuer leur offre de garde atypique pour éviter l'épuisement. Mieux informées qu'il y a quelques années, ces travailleuses ont maintenant sous les yeux le modèle de leurs collègues de l'installation et elles aspirent elles aussi à avoir de meilleures conditions de travail et de vie.

Une autre raison, purement technique, peut également expliquer la baisse de l'offre de services de la garde non usuelle par les RSG. Depuis 1997, il y a confusion dans les CPE, entre le nombre de places à contribution réduite accordée à une RSG et le nombre d'enfants qu'elle peut réellement recevoir par 24 heures. Encore aujourd'hui, indépendamment du ratio, il existe des CPE qui croient que la RSG ne peut recevoir plus d'enfants subventionnés que le nombre de places pour lesquelles elle a obtenu une reconnaissance. Cette confusion administrative peut facilement être levée et augmenter les possibilités de la garde atypique en milieu familial. Concernant la garde des enfants de soir, de nuit ou de fin de semaine, il apparaît que les RSG ont un milieu physique et un environnement humain très bien adapté et ce potentiel pourrait être mieux utilisé.

Le milieu familial est un mode de garde basé sur le choix mutuel des parents et de la responsable de service de garde qui va s'occuper de l'enfant. Cet élément est important car il influe sur les relations. Dans la plus importante étude jamais réalisée au Canada sur les services de garde à l'enfance, Gillian Doherty, professeure en relations familiales à l'Université de Guelph indique que la nature privilégiée de la relation entre les parents et les RSG fait de ces dernières les intervenantes en petite enfance les plus proches des parents. Elle cite l'enquête de Kyle qui a par ailleurs révélé que les RSG considèrent leur rôle comme étant de soutenir les parents¹². Dans les moments difficiles de la famille, ce soutien est crucial pour l'enfant.

¹⁰ Seifert, T., Canning, P. et Lindemann, B. (2001). *Une étude de la garde à l'enfance et du bien-être dans les jeunes familles canadiennes*, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, p 28.

¹¹ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003). *Situation des centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2002*, Montréal, p 15.

¹² Gillian Doherty et al (2000). *Oui ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Université de Guelph, Ontario, p 15.

Le milieu familial reconnu est le mode de garde où les ratios sont les moins élevés puisqu'une responsable de service de garde ne peut recevoir plus de 6 enfants ou 9 si elle est assistée d'une autre personne. Dans les faits, au Québec, une RSG reçoit habituellement moins de 6 enfants (5,7 en moyenne¹³). Des études entreprises sur les impacts du ratio ont révélé que les RSG s'occupaient mieux des enfants lorsqu'on leur en confiait un plus petit nombre¹⁴. Le fait pour une RSG d'avoir à s'occuper de moins d'enfants lui permet de consacrer plus de temps à chacun. Et si cette attention individualisée est jumelée à un comportement chaleureux avec les enfants, elle constitue pour eux la base de l'établissement d'une forte compétence sociale¹⁵. Il a également été observé que le petit nombre d'enfants augmente les possibilités d'interactions quotidiennes entre la RSG et les enfants. Doherty indique que si ces interactions sont de qualité, le service de garde est lui aussi de qualité. Les interactions constitueraient même le principal facteur d'influence pour la qualité¹⁶.

Le petit nombre d'enfants dans le service de garde en milieu familial a un autre avantage : il rend le contrôle du bruit plus aisé et c'est un aspect qui a son importance puisqu'il apparaît que l'enfant ne devrait pas apprendre dans un milieu excédant 30 à 35 décibels. Et bien que les normes émises par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) soient fixées à 90 décibels, 80% des garderies dépasseraient ces normes¹⁷.

Le milieu familial reconnu offre une grande stabilité car c'est habituellement toujours la même personne qui accueille l'enfant le matin et qui le remet aux parents le soir. Cette stabilité joue un rôle bénéfique sur la qualité des soins donnés aux enfants car ils peuvent établir une relation sécurisante avec la RSG¹⁸. Liberman indique que les interactions entre l'intervenante et l'enfant lui apportent une « base sécuritaire » qui lui permet de se reposer sur l'idée qu'il est à l'abri du danger et qu'il peut alors explorer le monde qui l'entoure¹⁹. À l'inverse, un taux de roulement élevé dans le service de garde peut influencer négativement la qualité, essentiellement concernant le développement socio-émotionnel et langagier des enfants²⁰. Ce serait aussi surtout avant l'âge de 3 ans que les enfants auraient le plus besoin de cette stabilité²¹ et compte tenu que la clientèle du milieu familial se situe souvent dans ces catégories d'âges, ce mode de garde est particulièrement susceptible d'apporter une relation sécurisante à l'enfant.

La présence continue de la RSG dans son service de garde a d'autres avantages encore. Toujours dans *Oui ça me touche*, Doherty émet l'hypothèse que la présence constante de la RSG et la durée du contact quotidien avec le parent favorisent leur relation. Cela permet aux parents de tisser avec la RSG des liens plus personnels et plus intimes. Pour appuyer le potentiel du milieu familial en relation avec ces liens, elle cite la recherche de Hughes qui, en comparant le temps passé entre l'intervenante et les parents en milieu familial et en garderie, a remarqué qu'il était 4 fois supérieur en milieu familial avec 54,7 minutes par semaine contre 13,7 minutes pour la garderie²².

¹³ Gillian Doherty et al (2000). *Oui ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Université de Guelph, Ontario, p 82.

¹⁴ Ministère des services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario, *Comment évaluer la qualité d'un service de garde d'enfant*, document accessible à l'URL :

<http://www.cfcs.gov.on.ca/CFCS/fr/programs/Children/ChildCare/Publications/QualityChildCare.htm>

¹⁵ Bellemare, G., Gravel, A-R et Briand, L. (2002), citant Katz, L. G. et McClellan, D. (1997), dans *La qualité des services de garde à l'enfance, un bilan de la littérature*, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Montréal p 30.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Sauvé M-R (1999), citant Picard, M. dans *La revue des diplômés de l'Université de Montréal*, n° 397, Automne 1999.

¹⁸ Tremblay, S. (2002), citant Palacio-Quintin, E. et Coderre, R. (1999), dans *Enquête Grandir en qualité*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Montréal, p 20.

¹⁹ Uffelmann, S. (2000), citant Libermann, A. (1991) dans *L'attachement des enfants*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Interaction, vol 14, n° 3, automne 2000, Ottawa, p 11.

²⁰ Bellemare, G., Gravel, A-R et Briand, L. (2002) *La qualité des services de garde à l'enfance, un bilan de la littérature*, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Montréal, p 51.

²¹ Tremblay, S. (2002), citant Stewart et al (1995), dans *Enquête Grandir en qualité*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Québec, p 20.

²² *Ibid.*, Tremblay, S. (2002), p 100.

Le milieu familial : la richesse d'une approche multiâge

Le milieu familial est essentiellement basé sur un fonctionnement en multiâge. Le multiâge est défini par Kate Shreeve et Victoria Lowry comme une combinaison à la fois d'âges variables des enfants mais aussi de différents niveaux de développement, de bagages culturels, de personnalités et d'intérêts²³. Contrairement à une opinion répandue dans la population, l'éducation telle qu'on la connaît par groupe d'âge n'est pas la plus utilisée dans les services de garde officiels au Québec. Dans les faits, la majorité des enfants fréquentent un environnement multiâge, autant dans leur famille que dans les services de garde officiels. Le fonctionnement en multiâge est très ancien et il a l'avantage indéniable d'être basé sur la cellule familiale. Pour Jeannette Allison, spécialisée dans l'éducation en petite enfance à l'Université Oest de l'Arizona, le classement des enfants en groupe d'âge est une fonction institutionnelle et non humaine et les jeunes enfants éduqués par tranche d'âge sont perdants sur la richesse de l'apprentissage et les occasions qui les attendent dans des groupements de garde multiâge²⁴.

Nos observations rejoignent celles de chercheurs pour qui l'apprentissage par niveaux n'est pas une invention conçue pour convenir aux besoins des enfants et que ces niveaux ont plutôt été institués pour imiter le modèle de l'usine et être meilleur marché, plus efficace et plus facile à diriger pour les administrateurs²⁵. S'il est maintenant reconnu au Québec dans le milieu de la petite enfance que l'enfant est un être unique, la question suivante est à poser : « comment se fait-il alors que les programmes éducatifs soient conçus pour des enfants de même âge ? ». En effet, n'importe quelle personne est capable de se rendre compte que tous les enfants ne progressent pas au même rythme. Par exemple, par rapport aux autres, certains enfants sont en avance sur le langage mais en retard sur le plan moteur. Le multiâge présente l'avantage que les enfants savent reconnaître et accepter les différences de leurs pairs. En ayant devant eux le modèle des plus âgés, ils savent qu'ils ont le temps de progresser et qu'un jour ils seront capables, eux-aussi, d'effectuer des tâches complexes. L'éducation en multiâge est basée sur la pratique de développement approprié dans les programmes de petite enfance. Bien que l'idée de grouper des enfants d'âges différents soit ancienne, elle s'appuie maintenant sur une nouvelle vision éducative de la théorie d'étape. Ce groupement fournit aux enfants le potentiel d'une gamme plus large de relations et d'expériences interactives qu'un groupement traditionnel de même âge²⁶.

L'éducation en multiâge est encore peu connue au Québec, essentiellement parce que les universités et les pouvoirs publics ne s'y sont pas encore intéressés. Le milieu familial n'est pas le seul mode de garde où le multiâge peut être appliqué avec succès. Partout ailleurs cela peut se réaliser dans les installations. Au Saguenay-Lac-St-Jean, 43,8 % des installations de CPE fonctionnent en multiâge. À Montréal par contre, la proportion y est très faible avec 5,3 %²⁷. L'une des croyances répandues au sujet du multiâge est que les poupons ne seraient pas en sécurité avec des enfants plus âgés. Judith Bernhard a effectué une recherche à ce sujet et elle est arrivée à la conclusion que si les intervenantes ont des interventions adéquates, les poupons ne sont pas en danger dans un groupe d'âge différents²⁸.

Ailleurs au Canada, le multiâge y est beaucoup mieux connu et il existe dans la plupart des provinces canadiennes, des programmes qui enseignent aux éducatrices les avantages du fonctionnement avec des enfants d'âges différents. Il s'effectue de la recherche sur le sujet et des projets novateurs fonctionnent déjà depuis des années, comme à l'Université Ryerson de Toronto. Aux États-Unis et en Australie, il existe déjà des réseaux très importants qui fonctionnent depuis longtemps en multiâge, même pour le scolaire. Les succès obtenus sont vérifiables et ils sont tout d'abord à associer à la volonté exprimée par les parents qui est ensuite suivie d'effet par les institutions gouvernementales et scolaires.

²³ Shreeve, K. et Lowry V. (2001). *Planning et Implementing Multiaged Groups*, Community Development Institute, Denver, document accessible à l'URL : http://www.region8headstart.org/info/EHS_Multiaged.html

²⁴ Allison, J. (1998). *Dealing with Staff and Parent Concerns*, Child Care Information Exchange, novembre 1998, pp 50-53.

²⁵ Kasten, W. (1998). *Why Does Multiage Make Sense? Compelling Arguments for Educational Change*. National Council Teacher of English, 2 Primary Voices K-6, vol 6, n° 2, pp 2-9.

²⁶ Shreeve, K. et Lowry V. (2001), *Ibid.*

²⁷ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003), *Situation des centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2002*, Montréal, p 93.

²⁸ Bernhard, J. et al (1999). *Les poupons et les jeunes enfants dans les garderies pour âges multiples*, Développement des Ressources humaines Canada, Child Care Visions et Université Ryerson, p 2.

Dans un cadre multiâge, les enfants demeurent dans le même service de garde pendant plusieurs années et cette constance dans la fréquentation d'un même mode de garde, s'il est de grande qualité, amène une stabilité propice à limiter les problèmes et faciliter une meilleure coopération²⁹. Cette stabilité liée à la présence continue de la même intervenante avec l'enfant dans le service de garde permet aux enfants de mieux accepter le fait d'être gardés et séparés de leurs parents, tout en ayant une image plus positive d'eux-mêmes³⁰. Le fait de mélanger les âges favorise l'interaction chez les enfants et contribue aussi au développement socio-cognitif et du langage de l'enfant plus jeune tout en augmentant les capacités d'apprentissage de l'enfant plus vieux³¹. Pour l'éducation des plus jeunes, l'intervenant peut utiliser les services des autres enfants plus âgés car il apparaît qu'ils ont certains avantages sur les adultes pour cela. Ils peuvent plus facilement comprendre les problèmes des petits parce qu'ils sont cognitivement plus proches³².

Lilian Katz a longtemps étudié les enfants en contexte de multiâge et elle a remarqué que le groupement d'âges divers peut fournir aux enfants plus âgés l'occasion d'être utiles, et leur apprendre la patience et la tolérance envers les plus jeunes. Il leur apporte ainsi des expériences souhaitables d'entraide. Le contact avec les enfants plus vieux fournit aussi aux plus petits des modèles de comportement à imiter. Lorsque la différence d'âge entre les enfants est de plus d'un an, cela peut concourir à un niveau de stimulation intellectuelle. Cette manière d'apprendre a aussi plus de probabilité d'apporter aux enfants de plus grands avantages sociaux qu'ils ne le seraient avec des groupes d'enfants de même âge³³.

L'éducation en multiâge présente aussi de nombreux avantages pour les parents car il permet d'intégrer des frères et sœurs dans le même groupe en favorisant les interactions entre eux et cela évite aux parents de devoir éventuellement séparer leurs enfants dans des services de garde différents. L'intervenante y trouve également son compte car son travail en sera valorisé. Elle doit en effet être toujours plus compétente pour savoir accomplir des tâches sans cesse plus complexes. Par exemple, elle doit savoir bien observer les enfants pour mieux ajuster ses interventions à chacun. Doherty considère d'ailleurs que la qualité des services de garde devrait s'effectuer en fonction de l'expérience vécue par les enfants³⁴.

²⁹ Seifert, T., Canning, P. et Lindemann, B. (2001), citant l'étude du National Institute of Child Health Development, dans *Une étude de la garde à l'enfance et du bien-être dans les jeunes familles canadiennes*, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, p 3.

³⁰ Kaiser B. et Rasminsky, J.S. (1999). En quoi le taux de roulement affecte-t-il la qualité ? dans *Partenaires pour la qualité, Enjeux*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Ottawa, p 7.

³¹ Oden, S. (2000), citant Hartup W.W. (1981) dans *The Development of Social Competence in Children*. Eric Digest : ED281610. Document accessible à l'URL : <http://www.ericfacility.net/ericdigests/ed281610.html>

³² Gaustad, J. (1993). *Peer and Cross-Age Tutoring*. Eric Digest : ED354608. Document accessible à l'URL : <http://www.ericfacility.net/ericdigests/ed354608.html>

³³ Katz, L. G. (1992). *Nongraded and Mixed-Age Grouping in Early Childhood Programs*. Eric Digest : ED351148, Document accessible à l'URL : <http://www.ericfacility.net/ericdigests/ed351148.html>

³⁴ Tremblay, S. (2000), citant Doherty et al (1995), dans *Enquête Grandir en qualité*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Québec, p 11.

Une tendance à la stagnation de l'offre pour les poupons, malgré les besoins des parents

En septembre 2001, sur l'ensemble du réseau des services de garde du Québec, le milieu familial reconnu par un CPE y accueillait 60% des enfants de moins de 1 an. À Montréal, malgré le développement de nombreuses places à contribution réduite ces dernières années, nous constatons par les appels téléphoniques reçus, tout comme nos voisins des autres CPE, que la demande des parents en milieu familial pour les enfants de moins de 18 mois continue d'être très forte et qu'elle représente la majorité des appels. Cela s'explique par le fait de la prédominance à Montréal de places en installation (CPE et garderies), par rapport au milieu familial reconnu. À Montréal, toujours en septembre 2001, le milieu familial reconnu par un CPE ne représentait que 26% des places disponibles en services de garde, alors que cette proportion était de 42% pour le reste du Québec³⁵. L'octroi de places supplémentaires aux garderies, au printemps dernier va encore accentuer cette tendance. Oui, des nouvelles places sont disponibles à Montréal, mais très peu le sont pour les poupons. D'autant plus que les installations, pour diverses raisons pratiques et techniques, dont la réalité des coûts supérieurs pour la garde de bébés, ne développent que peu de places en pouponnière. On assiste ainsi à une situation paradoxale : en installation, certaines places demeurent parfois inoccupées pour des enfants âgés de plus de 3 ans, alors que les parents des poupons se désespèrent.

Il nous paraît nécessaire de renverser la tendance qui fait plafonner le nombre de places en milieu familial à Montréal. L'octroi de nouvelles places en milieu familial pour les CPE de cette métropole est une alternative à privilégier car elle permettrait de combler une partie des besoins des parents qui veulent faire garder leurs poupons. Cela permettrait également le respect de la préférence exprimée par les parents, qui choisissent majoritairement ce mode de garde pour leur bébé. En cela, les parents québécois se sont pas différents des autres parents ailleurs dans le monde car on peut remarquer qu'entre autres en Nouvelle-Zélande, les parents choisissent également en premier le milieu familial pour leur poupon³⁶.

³⁵ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003). *Situation des centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2002*, Montréal, p 46.

³⁶ Podmore, V. (2002). *Services de garderie pour la Petite enfance en milieu familial : le cas de la Nouvelle-Zélande*, Notes de l'Unesco sur la politique de la petite enfance, n° 6, septembre 2002, p 1.

La relation entre le milieu familial et la qualité de services

Tout comme cela se fait ailleurs au Canada et dans d'autres pays, nous pensons que le développement des services de garde en milieu familial du Québec doit être accompagné de mesures visant à améliorer constamment la qualité. Nous comprenons la qualité comme la compréhension de l'ensemble des phénomènes sociétaux qui interagissent dans le sens d'une vie meilleure pour l'enfant.

Les mesures à prendre touchent différents aspects des services de garde comme leur financement, la recherche, les conditions de travail des intervenantes etc. Concernant les conditions de travail des RSG, il est établi qu'un lien est à faire entre la qualité de leur environnement de travail et les différents niveaux de qualité³⁷.

L'étude de ce qui se passe dans les autres pays est significative car partout où les services de garde sont de qualité, les chercheurs font le lien avec l'engagement de l'État. Nous pouvons citer la Hollande, où la forte contribution financière du gouvernement dans le réseau de garde amène comme résultat que ce pays offre aux enfants la meilleure qualité de services de garde de toute l'Europe. En revanche, en Grande Bretagne, le désengagement de l'État a fait baisser considérablement la qualité dans les services de garde qui sont maintenant à classer parmi le peloton de queue européen³⁸. Plus près de nous, le même phénomène de baisse de la qualité est observable en Ontario où le gouvernement a lui aussi réduit le financement du réseau des services de garde à but non-lucratif. En Nouvelle Zélande, avec la croissance des services à la petite enfance, le gouvernement a mis l'accent sur la recherche universitaire³⁹. L'étude du milieu de la petite enfance est essentielle à l'amélioration de la qualité des services car elle permet au gouvernement d'ajuster ses politiques et aux institutions scolaires d'adapter la formation. En bout de ligne, à travers les modifications constantes apportées au milieu professionnel de la petite enfance, ce sont les enfants qui sont les premiers bénéficiaires de la recherche.

À la suite de ce que la recherche démontre, nous considérons que les services de garde en milieu familial doivent être de qualité pour exercer une influence positive sur l'enfant. Sandra Griffin, coordonnatrice en petite enfance à l'Université de Victoria, est d'avis que la qualité s'appuie essentiellement sur les intervenantes qui travaillent avec les enfants. Le soutien à ces professionnelles permet non seulement de vérifier l'impact des nouvelles normes et politiques officielles mais aussi d'effectuer la transition du système de garde actuel vers un autre plus axé sur la qualité⁴⁰.

L'enquête *Grandir en qualité*, arrive à la conclusion que c'est essentiellement la qualité de l'expérience vécue par l'enfant en service de garde qui exercera sur lui une influence positive sur son développement⁴¹. Partant de ce constat, si l'on considère que cette qualité réfère effectivement à ce que l'enfant vit chaque jour dans le service de garde⁴² un lien important est à établir, comme le fait Goelman entre cette qualité de l'expérience vécue par l'enfant et son mieux-être et aussi son développement⁴³. Quand aux interactions de la RSG, si elles sont chaleureuses, elles ont été identifiées par Ghazvini et Mullis comme susceptibles de fournir un service optimal de qualité aux enfants⁴⁴.

³⁷ Doherty, G. et al (2000). *Oui ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Université de Guelph, Ontario.

³⁸ Bellemare, G., Gravel, A-R et Briand, L. (2002.) *La qualité des services de garde à l'enfance, un bilan de la littérature*, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, p 44.

³⁹ Podmore V. (2002). *Services de garderie pour la Petite enfance en milieu familial : le cas de la Nouvelle-Zélande*, Notes de l'Unesco sur la politique de la petite enfance, n° 6, septembre 2002, p 2.

⁴⁰ Griffin, S., *Le professionnalisme, fondement des services de garde de qualité*, document disponible à l'URL : <http://collections.ic.gc.child.docs/00000237.htm>

⁴¹ Tremblay, S. (2002). *Enquête Grandir en qualité*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Québec, p 27.

⁴² Doherty, G. et al (2000). *Oui ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Université de Guelph, Ontario.

⁴³ Tremblay, S. (2002), citant Goelman et al (2000), dans *Enquête Grandir en qualité*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, p 13.

⁴⁴ Bellemare, G., Gravel, A-R et Briand, L. (2002). *La qualité des services de garde à l'enfance, un bilan de la littérature*, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, p 31.

Une recherche canadienne longitudinale effectuée avec de très jeunes enfants, jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans, mentionne que ceux qui ont fréquenté un service de garde en milieu familial de qualité dans leur petite enfance, ont obtenu à l'âge de 12-13 ans puis à 17-18 ans, des scores plus élevés lors de tests de mesure du rendement scolaire et aussi des capacités intellectuelles plus générales⁴⁵.

La qualité des services de garde a de nombreuses autres répercussions, entre autres sur le comportement social futur des enfants. Doherty cite le Conseil national de la prévention du crime qui est d'avis que des services de garde de qualité permettent aux enfants d'acquérir des habiletés sociales et contribuent de manière importante à prévenir la délinquance juvénile⁴⁶.

Dans une étude économique, 2 chercheurs, Cleveland et Krashinsky ont remarqué que les retombées de ces avantages constituent des « bénéfices externes » qui profitent à la société. Les avantages sont de 2 ordres : d'ordre privé, pour les enfants et leurs parents et également d'ordre public, grâce aux effets à long terme observables sur les enfants (comme une meilleure réussite scolaire et des revenus accrus), et sur les mères (participation au marché du travail).

La même étude a conclu que chaque dollar investi dans des services de garde de qualité rapportait 2 \$ en effets bénéfiques liés au développement de l'enfant, à l'emploi des parents et à la société⁴⁷. De plus, l'extension du milieu familial reconnu crée de nouveaux emplois de RSG qui sont de meilleure qualité que ceux du milieu non reconnu⁴⁸. Cela contribue à réduire le travail au noir et à augmenter les recettes fiscales du gouvernement. En ce sens, nous pouvons considérer que l'argent des contribuables injecté dans les services de garde n'est nullement une dépense mais plutôt un investissement rentable. L'engagement des pouvoirs publics a un effet direct sur la qualité des services car il influence les facteurs structurels, comme les ratios ou la formation qui eux-mêmes influent sur les facteurs dits de « fonction », comme la motivation de la RSG, son comportement ou l'attachement à l'enfant⁴⁹.

La formation des éducatrices est souvent considérée comme un critère principal servant à mesurer la qualité en service de garde mais Doherty a déjà cité des recherches américaines et canadiennes pour indiquer que la formation spécifique en petite enfance ne garantit pas que l'intervenante offrira des expériences de qualité aux enfants⁵⁰. De la même manière, un niveau élevé de formation en petite enfance n'apparaît pas comme le principal élément permettant aux RSG de limiter les conflits avec les parents puisque certaines RSG n'ont que très peu, voire pas du tout de difficultés avec leurs parents, même si elles ne possèdent aucune formation spécifique à leur travail⁵¹. Bien que la formation spécifique des intervenantes en petite enfance ne puisse être considérée comme un critère garantissant la qualité d'une manière globale, elle a cependant de l'importance car, Kontos et Wicox-Herzog ont pu observer en 1997 que les responsables de services de garde ayant plus de formation spécialisée en milieu familial ont aussi tendance à être plus chaleureuses et moins détachées que celles qui ont moins suivi une telle formation⁵².

⁴⁵ Victoria Daycare Research project (2000). *Tour d'horizon de l'étude longitudinale sur les services de garde et développement humain au Canada*, Canadian Journal of Research in Early Childhood Education, cité par la Fédération canadienne des services de garde à l'Enfance, document disponible à l'URL : http://www.cccf.ca.pressroom/fs_01_fr.html

⁴⁶ *Ibid.*, p 100.

⁴⁷ Childcare Canada, citant Cleveland, G. et Krashinsky, M. (1998), dans *Les services de garde à l'enfance sont-ils un bon investissement public ?* Disponible à l'adresse URL : <http://www.childcarecanada.org/research/complete/bensumfr.html>

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Tremblay, S. (2002), citant Pierre Humbert et al (1999), dans *Enquête Grandir en qualité*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Québec, p 25.

⁵⁰ Doherty, G. (1998). *Évaluer la qualité des services de garde à l'enfance*, document préparé dans le cadre du projet Partenaires pour la Qualité, document accessible à l'URL : <http://www.cfc-efc.ca/ccfc/00001226.htm>

⁵¹ Lopez, J-M (2000). *L'état des relations parents-responsables de services de garde en milieu familial, en contexte de milieux ethniques et défavorisés, dans les centres de la petite enfance de l'île de Montréal*, Montréal, p 113.

⁵² Tremblay, S. (2002). *Enquête Grandir en qualité*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Québec, p 19.

Tout comme le fait remarquer Jocelyne Tougas, nous sommes persuadés que la présence de très jeunes enfants exige des RSG, outre des qualités de maternage, une très bonne connaissance non seulement du développement de l'enfant mais aussi de ce qu'elle appelle les « mécanismes qui stimulent leurs apprentissages sociaux, affectifs et intellectuels⁵³ ». Ces connaissances reliées aux poupons sont d'autant plus importantes que les 18 premiers mois de la vie sont cruciaux pour l'enfant et c'est une période qui devrait lui procurer tous les avantages de solides liens affectifs⁵⁴. Pour Paula Robeson, directrice du développement de la petite enfance à l'Institut canadien de la santé infantile, mis à part les parents, d'autres personnes comme les intervenantes en petite enfance peuvent aussi jouer un rôle important pour aider l'enfant grâce à l'importance « vitale » de leur relation avec lui. La qualité des soins que l'enfant reçoit dans sa tendre enfance, principalement au cours des 3 premières années de sa vie, a une influence directe sur le développement de son cerveau. C'est jusqu'à cet âge que se développent les synapses; des liens ou trajets neuronaux qui ont une influence sur la capacité de l'enfant de « s'autoréglementer, d'apprendre et de gérer son stress »⁵⁵.

Dans *Oui ça me touche*, Gillian Doherty tient compte de toutes ces informations et elle explique qu'il convient d'envisager une spécialisation éducative pour les RSG, qui serait tout d'abord axée sur l'intervention avec les poupons mais également sur l'éducation en multiâge qui convient au contexte particulier de leur mode de garde⁵⁶. Le multiâge n'est d'ailleurs pas une approche éducative de tout repos car il oblige les RSG à construire sans cesse et à innover pour améliorer la qualité des résultats. Pour être efficace en multiâge, la RSG doit avoir des qualités développées dans certains domaines comme la souplesse, la sensibilité et l'intuition pour percevoir les besoins des enfants. Elle doit avoir la capacité de modifier si nécessaire les jeux ou les activités en cours de route et faire preuve pour cela d'imagination et de créativité. Les ressources disponibles au Québec sont inexistantes pour le multiâge, comme des livres, des guides, etc. La RSG doit donc avoir la capacité de modifier le matériel et les techniques destinés aux activités⁵⁷.

⁵³ Tougas, J. (2002). *La restructuration des services éducatifs et de garde à l'enfance au Québec : les cinq premières années*, Document hors-série 17, Childcare Resource & Research Unit, Centre for Urban & Community Studies, Toronto, p 17.

⁵⁴ Steinhauer, P. D. (1999). *L'influence de l'expérience en bas âge sur le développement de l'enfant*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Interaction, vol 13, n° 1, printemps 1999, p 15.

⁵⁵ Robeson, P. (1999). *Ressources liées aux recherches récentes sur le cerveau*, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Interaction, vol 13, n° 1, printemps 1999, p 29.

⁵⁶ Doherty, G. et al (2000). *Oui ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Université de Guelph, Ontario, p 115.

⁵⁷ Pelletier, D. (1998). *L'activité-projet, le développement global en action*, Modulo éditeur, Québec, pp 55 à 64.

Le milieu familial : une alternative pour le développement rapide de nouvelles places, au coût le plus bas

Le milieu familial coûte moins cher à développer

La part gouvernementale quotidienne par place en service de garde est de 37,50 \$ en installation de CPE, de 28,64 \$ en installation de garderie et de 21,83 \$ en milieu familial reconnu par un CPE⁵⁸. Le milieu familial reconnu est donc le mode de garde qui coûte le moins cher aux contribuables. Mais dans certains cas, il pourrait coûter moins cher encore, près de 4 \$ par jour, et nous allons le démontrer.

Si l'on étudie de près le financement des CPE, il apparaît clairement que l'octroi de places supplémentaires en milieu familial à un CPE qui en a déjà plus de 150 à son permis, est la mesure la plus rentable pour le gouvernement sur le plan financier. Dès la première année d'opération, l'économie se chiffrerait à 920 \$ par place développée. Pour 100 nouvelles places en milieu familial, accordées à 2 CPE différents, le coût annuel est actuellement de 189 500 \$ alors qu'il ne serait que de 97 500 \$ si ces places étaient accordées à un seul CPE qui a déjà au moins 150 places à son permis. En effet, le montant de subvention accordé par place au CPE est dégressif. Le seuil de rentabilité le plus intéressant pour le Ministère se situe donc au-delà de 150 places.

Si 20 CPE seulement, parmi ceux qui ont déjà plus de 150 places en milieu familial au permis, avaient la possibilité d'obtenir 100 places supplémentaires dans ce même volet, l'économie, pour la première année seulement, serait de 1 840 000 \$. Pour chaque année subséquente, l'économie serait de 1 620 000 \$ (voir en annexe : Financement de places supplémentaires en milieu familial).

L'exercice que nous venons d'effectuer indique clairement que des solutions sont possibles pour rationaliser les coûts d'opération des services de garde en milieu familial. Et il y en a d'autres.

Le milieu familial est le mode de garde le plus rapide à développer

Ce mode de garde ne nécessite pas de construction ou de location de bâtiment et les CPE peuvent s'appuyer sur une infrastructure déjà en place. Les échanges avec nos collègues nous apprennent que bon nombre de CPE sont prêts à augmenter la capacité de leur permis en places en milieu familial. Il leur suffit de procéder à la reconnaissance de nouvelles RSG. Un CPE qui a de l'expérience, peut aisément, éventuellement en 3 mois, procéder aux reconnaissances nécessaires et mettre ainsi 100 places rapidement à la disposition des parents. Cependant, la loi qui limite la capacité des CPE à 250 places, bien qu'elle soit désuète, est toujours en vigueur. Il convient de la modifier pour permettre à un CPE d'avoir à son permis, une capacité de 350 places en milieu familial, ou plus.

L'examen de la pratique des ex-agences de services de garde en milieu familial ayant de nombreuses places à leur permis, démontre qu'un CPE peut avoir un grand nombre de places dans ce mode de garde sans affecter la qualité des services qu'il offre aux parents et aux RSG. En effet, si le nombre de services de garde à coordonner augmente, le ratio RSG enfant lui demeure. De plus, parallèlement, le nombre d'heures de soutien professionnel du CPE envers les RSG augmente lui aussi. L'économie d'échelle réalisée avec l'administration ajoute aux possibilités et permet au CPE d'investir plus d'heures en éducation et de composer, avec les conseillères pédagogiques et la direction, une véritable équipe pédagogique dont les interactions favoriseront encore davantage le soutien aux RSG. Déjà en 1986, Cook a établi que la nature de ce soutien était ce qu'il considérait comme le quatrième pilier de la qualité pour le milieu familial⁵⁹. Nous croyons que la rationalisation de la gestion du milieu familial fera non seulement économiser mais elle pourrait aussi contribuer grandement à augmenter la qualité.

⁵⁸ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003). *Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde*, Gouvernement du Québec, p 19.

⁵⁹ Cook, K. (1986). La garde des enfants, dans *Rapport du groupe d'études*, Condition féminine, p 154.

La pratique antérieure du Ministère de distribuer au compte-gouttes les places en milieu familial aux CPE a été une erreur car si un CPE a peu de places en milieu familial à son permis, il ne reconnaîtra que quelques RSG seulement. Et à moins que les RSG reçoivent toutes 9 enfants, ce qui est peu probable, ou que les CPE aient une politique permettant à leurs RSG d'échanger avec des RSG de d'autres CPE, cela peut, à l'inverse de ce que nous venons d'expliquer plus avant, conduire à l'isolement des RSG et nuire à la qualité des services. Or, le réseautage est identifié par Doherty comme l'une des 6 variables qui prédisent la qualité d'un service de garde en milieu familial.⁶⁰

Dans sa recherche très bien documentée sur les services de garde du Québec et leur historique, Jocelyne Tougas, y a entre autres évalué le nombre potentiel de responsables de services de garde. En se basant sur les chiffres du bureau de la statistique du Québec, elle indique que le Québec disposait, en 1998, d'un bassin de 18 700 responsables de garde en milieu familial non reconnues et dont les services pourraient éventuellement être intégrés au réseau des CPE⁶¹. Son évaluation est appuyée par nos observations car il apparaît effectivement que les CPE ont une liste d'attente pour les personnes qui désirent obtenir une reconnaissance.

Contrairement à ce que certains CPE appréhendaient, l'essor considérable du milieu familial reconnu n'a pas connu de difficulté majeure de recrutement de RSG. Au contraire, la profession a gagné en popularité et la reconnaissance du métier a agit comme catalyseur auprès d'un nombre croissant de personnes, essentiellement des femmes, dont une partie vient effectivement du « bassin potentiel ». La profession de RSG est un emploi intéressant qui allie à la fois les avantages de la petite entreprise et l'assurance de pouvoir compter sur des revenus réguliers pour faire vivre sa famille. Le soutien dont bénéficient les RSG de la part des CPE a lui aussi contribué à rendre la profession plus attrayante. Les institutions scolaires, en adaptant mieux la formation des éducatrices à la réalité du milieu familial, ont également aidé à valoriser la profession.

Pour notre part, notre propre expérience des dernières années, conjuguée aux remarques de nos collègues des autres CPE, infirme le point de vue selon lequel le recrutement des RSG serait difficile dans les grands centres urbains. Il n'existe pas de quartier à Montréal où tous les appartements sont soit trop petits, soit situés au 3^e étage ou sans un parc à proximité.

⁶⁰ Doherty, G. et al (2000). *Oui ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Université de Guelph, Ontario, p xii.

⁶¹ Tougas, J. (2002). *La restructuration des services éducatifs et de garde à l'enfance au Québec : les cinq premières années*, Document hors-série 17, Childcare Resource & Research Unit, Centre for Urban & Community Studies, Toronto, p 38.

Conclusion

La combinaison de nos observations sur le terrain et de l'état de la recherche en petite enfance, nous amène à considérer le milieu familial reconnu par un CPE comme un contexte qui regroupe tous les éléments permettant aux RSG de pouvoir offrir une qualité de service des plus intéressantes aux enfants. Il est indéniable que le potentiel est présent.

Nous avons la conviction, éprouvée par la pratique, que la poursuite du développement du milieu familial reconnu par un CPE est non seulement toujours possible mais également facile à réaliser. Quand à la rapidité à développer ces places, et au-delà de la sémantique, elle cadre parfaitement avec la volonté de la Ministre de privilégier les « garderies qui peuvent aller très vite ». Enfin, le milieu familial représente également l'alternative la moins coûteuse. A notre avis, l'ensemble des éléments évoqués dans le cadre de ce mémoire militent pour que le Ministère mise sur une stratégie incluant le milieu familial.

Recommandations

1. Le gouvernement, par son rôle prépondérant dans les prises de décisions concernant la petite enfance, a la possibilité d'inclure le milieu familial reconnu par un CPE dans la stratégie de développement des nouvelles places. Il peut aussi aller dans le sens d'une politique cohérente du développement en levant l'obligation faite aux CPE de diversifier leurs services et faire appel à des CPE d'expérience pour le développement des nouvelles places en milieu familial.
2. Le gouvernement peut également accompagner le développement du milieu familial de mesures visant à améliorer la qualité du réseau qui travaille avec les enfants dans ce mode de garde. Parmi ces dernières mesures, nous pouvons citer :
 - a) L'aménagement de la réglementation en vue de dissiper les contradictions reliées au statut de travailleuse autonome. Le gouvernement a fait le bon choix en améliorant les conditions de travail des employées des CPE et il pourrait maintenant suivre la même voie avec les RSG pour améliorer également la qualité de leurs services. L'économie, réalisée dans certains aspects de la gestion du milieu familial, permettrait ces améliorations.
 - b) La promotion de la profession de responsable de service de garde en milieu familial auprès de la population, des professionnels de la petite enfance et des autres professionnels y étant relié. Le changement de la dénomination de RSG par éducatrice en milieu familial contribuerait également à la valorisation de la profession.
 - c) La concertation avec les établissements d'enseignement collégiaux et universitaires pour dispenser aux RSG une formation reconnue, spécifique en éducation en milieu familial. De manière particulière, nous suggérons le développement de cours sur le développement de l'enfant et l'intégration de la composante éducative en multiâge dans le curriculum.
 - d) L'augmentation des crédits à la recherche afin de permettre des études sur le milieu familial reconnu par les CPE.

ANNEXE : FINANCEMENT DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES EN MILIEU FAMILIAL
(évaluation faite en fonction du financement 2002-2003)

TABLEAU 1 : Comparatif des coûts de financement entre l'ajout de places à un CPE existant et 2 nouveaux projets de milieu familial lors de la première année de fonctionnement

	2 x 50 places à 2 CPE	100 places supplémentaires à un CPE qui opère déjà 250 places en milieu familial
Subvention de démarrage [(1500 \$ pour 10 places) + (100 \$ x 40 places)] x 2	11 000 \$ 153 500 \$	
Subvention de fonctionnement (1535 \$ x 50 places x 2)		83 500 \$
Subvention de fonctionnement (835 \$ x 100 places)	25 000 \$	
Frais reliés aux locaux (max. : 250 \$ x 50 places x 2)		14 000 \$
Frais reliés aux locaux (max. : 140 \$ x 100 places)		
TOTAL	189 500 \$	97 500 \$

ÉCART : 92 000 \$

TABLEAU 2 : Comparatif des coûts de financement entre l'ajout de places à un CPE existant et 2 nouveaux projets de milieu familial lors de la deuxième année de fonctionnement

	2 x 50 places à 2 CPE	100 places supplémentaires à un CPE qui opère déjà 250 places en milieu familial
Subvention de fonctionnement (1535 \$ x 50 places x 2)	153 500 \$	
Subvention de fonctionnement (835 \$ x 100 places)		83 500 \$
Frais reliés aux locaux (max. : 250 \$ x 50 places x 2)	25 000 \$	
Frais reliés aux locaux (max. : 140 \$ x 100 places)		14 000 \$
TOTAL	178 500 \$	97 500 \$

ÉCART : 81 000 \$